

**MAIRIE
DE
RUHANS
70190**

—
Canton de RIOZ
HAUTE-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU
de la réunion du 10/04/2015**

Présents : Mr Tom CARVAL, Mme Edith DUMOULIN, Mr Jean-Christophe GAGNAIRE, Mr Serge GIRARD, Mr Georges LANQUETIN, Mme Christiane LEVAUDEL, Mme Brigitte MONNERET, Mme Isabelle PAGNIER, Mme Eglantine PELCY et Mme Céline VIGNARDET,

Absent excusé: M CIANCIO Yannick

Secrétaire de séance : Mme Céline VIGNARDET

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

- Le Conseil décide à l'unanimité de rembourser la caution au locataire partant du logement communal.

- **VOTE DES BUDGETS**

ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 290 €	4 290 €
INVESTISSEMENT	4 319 €	4 319 €

Budget adopté à l'unanimité

L'affectation du déficit d'investissement de 1 029,62 € au compte 1068 est adoptée à l'unanimité

BUDGET SERVICE DE L'EAU

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	71 139 €	71 139 €
INVESTISSEMENT	479 015 €	479 015 €

Budget adopté à l'unanimité moins une abstention

Le conseil décide d'amortir sur 5 ans les frais d'études sur le périmètre de protection des sources.

BUDGET COMMUNE

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	250 070 €	250 070 €
INVESTISSEMENT	124 412 €	124 412 €

Budget est adopté à l'unanimité

L'affectation du déficit d'investissement de 7 687,63 € au compte 1068 est adoptée à l'unanimité.

- Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le Cabinet d'architecte ROCHET BLANC pour l'extension et l'accessibilité PMR de la mairie pour un montant de 7 000 € HT.
- Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le programme de travaux forestiers pour un montant de 7 769,30 € HT.
- **Le conseil approuve le programme de travaux de voirie et autorise le maire à déposer le dossier de subvention au titre des amendes de police pour la création d'un parking et à prendre les arrêtés pour l'implantation des stops au centre du village.**
- Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2014 soit :
 - Taxe d'Habitation: 3,55 %
 - Taxe Foncier Bâti : 8,31 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 22,00 %

La séance est levée à 22h15.